

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Droit fiscal suisse (4DR1050)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en droit</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	<b>oral: 15 min</b>	<b>3</b>

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Automne

### Equipe enseignante:

Prof. Thierry Obrist.

### Objectifs:

Ce cours a pour objectif de donner aux étudiants un aperçu des principes régissant la fiscalité suisse et des différents types d'impôts existants en Suisse.

Au terme du cours, les étudiants seront en mesure d'identifier des situations présentant un risque fiscal en lien avec des personnes physiques ou morales et de proposer des mesures en vue de réduire ces risques.

### Contenu:

Dans la première partie du cours, les étudiants verront différents aspects de la fiscalité tels que son lien avec les principes constitutionnels, la répartition des compétences dans le domaine fiscal, les différentes catégories de prélèvements publics et les différents buts que poursuit la fiscalité. Dans une seconde partie, les étudiants seront familiarisés avec les impôts directs que sont l'impôt sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, ainsi qu'aux différents principes qui sont applicables. La troisième partie du cours traitera de la fiscalité de l'entreprise en prenant en compte l'imposition des investissements faits dans des sociétés de capitaux, alors que la quatrième partie se concentrera sur les autres impôts existants en Suisse, en particulier l'impôt sur les successions et les donations, l'impôt sur les gains immobiliers, les droits de mutation, l'impôt anticipé, les droits de timbre et la taxe sur la valeur ajoutée.

Tout au long du cours, un regard particulier sera porté sur l'actualité qui est souvent très riche dans le domaine de la fiscalité. Nous prendrons en particulier en compte les différentes initiatives populaires sur lesquelles le peuple suisse sera amené à se prononcer pendant le semestre.

### Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

### Documentation:

Les présentations powerpoint, arrêts, articles de doctrine et documents administratifs (circulaires, lettre-circulaires, notices, etc.) sont consultables sur Claroline.

En outre, les étudiants peuvent se procurer deux livres qui les aideront à préparer les examens, à savoir OBRIST THIERRY, Introduction au droit fiscal suisse, Collection les Abrégés, à paraître en 2015 et OBRIST THIERRY, Recueil de cas pratiques en droit des affaires, droit fiscal et droit commercial, 2014.

### Forme de l'enseignement:

Cours ex cathedra agrémenté de nombreux exemples pratiques et commentaires d'arrêts. Les étudiants sont encouragés à suivre les exercices en droit des affaires dont le volet fiscal fait partie intégrante du cours.